



## Vos besoins

- Définir les besoins précis de l'entreprise correspondant au sujet de l'accord d'entreprise envisagé (ex : durée du travail, accord de performance collective, télétravail...)
- Garantir la légalité des dispositions choisies
- Rédiger un accord sécurisé juridiquement
- Etre accompagné dans le processus de négociation et dans la réalisation des formalités obligatoires

## Nos atouts

- Expertise en droit social
- Maîtrise du Code du travail et des particularités de la branche professionnelle de la métallurgie
- Expérience auprès des entreprises industrielles

## Tarif

Nous consulter / Devis sur demande.  
Des aides financières sont possibles.

## Contact

Pascale FILAIRE : [p.filaire@uimmlyon.com](mailto:p.filaire@uimmlyon.com)  
Tél. 04 78 77 35 01

## Notre démarche

Un juriste vous accompagne pour mettre en place un accord (ex : durée du travail, accord de performance collective, télétravail, ...)

### Définir le préambule et le contenu de l'accord répondant à vos besoins :

- Réalisation d'un diagnostic de vos contraintes organisationnelles
- Proposition d'un dispositif adapté à vos besoins

### Rédiger l'accord :

- Rédaction d'un projet d'accord
- Validation juridique des modifications éventuelles intervenues en cours de négociation

### Conseiller l'entreprise durant le processus de négociation :

- Information sur les règles de négociation et de conclusion de l'accord
- Rédaction d'un argumentaire support à la négociation de l'accord
- Support juridique lors du processus de négociation
- Accompagnement lors de la réalisation des formalités obligatoires

### En option : suivi de la mise en application de l'accord